

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 46 (1973)

Heft: 4

Artikel: Communiqué de presse des étudiants, assistants et professeurs de l'École d'architecture de l'Université de Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

véhicules, la Suisse, par exemple, mérite d'être signalée, car les efforts entrepris pourront servir d'exemple. Il est certain, cependant, qu'un bon nombre des mesures que nous avons évoquées ne sont que des palliatifs provisoires, en attendant les réductions du bruit à la source qui, seules, apporteront une amélioration générale de la situation.

Des recherches sont d'ailleurs entreprises en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France pour réduire à la source le bruit des véhicules. Ces recherches sont encore loin d'avoir abouti à des résultats importants et encore plus loin d'être prises en compte dans la production en masse des véhicules.

En attendant, il faut donc se contenter de mieux appliquer les normes en vigueur et d'utiliser toutes les possibilités offertes par la planification urbaine et la réglementation de la circulation.

Ariel Alexandre,
Direction de l'environnement
de l'Organisation de coopération
et de développement économique (OCDE)
(in: Le Moniteur des travaux publics et du
bâtiment)

Cet article ne reflète que l'opinion de son auteur. Il s'agit d'une contribution personnelle et non de l'OCDE en tant qu'organisme.

Communiqué de presse

des étudiants, assistants et professeurs de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève, intervenus à la séance de la SIA du 8 mars 1973. Genève, le 15 mars 1973.

La séance du 8 mars 1973 de la SIA, Société suisse des ingénieurs et architectes section genevoise, tenue dans le bâtiment des Syndicats patronaux, avait pour objet la présentation des conclusions auxquelles est arrivé, après plusieurs années de réflexions approfondies, le Comité central suisse, en matière de politique générale de la SIA et de renforcement de la structure professionnelle.

La convocation à la séance insistait sur l'extrême importance de l'assemblée, vu le caractère fondamental des questions à l'ordre du jour, engageant l'avenir de la SIA. Un rapport de six pages, joint à la convocation, devait servir de base de discussion.

Une assemblée d'étudiants, d'assistants et de professeurs de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève, tenue dans le but d'analyser les conclusions présentées par la SIA, tout en notant que, contrairement aux affirmations contenues dans le rapport cité, l'EAUG n'a pas été contactée, a relevé dans la position exposée:

- le projet d'uniformisation de la formation et des professions techniques, la non-reconnaissance des différents titres scolaires (écoles professionnelles, ETS, EPF et EAUG) et la création d'une nouvelle désignation dictée et contrôlée par la profession,
- la transformation du REG en un «véritable registre professionnel... seul compétent pour délimiter les conditions permettant l'exercice de la profession à titre indépendant ou impliquant des responsabilités», registre

appuyé par la législation d'Etat et basé sur la collaboration des autorités publiques, des écoles et des associations professionnelles,

- la création d'un stage chez un patron, allant de deux à six ans (rétribué par un salaire de stagiaire), avant toute possibilité d'admission aux registres A, B ou C (selon l'échelle hiérarchique renforcée), conditionnée par les capacités professionnelles, mais aussi par l'adhésion au principe du nouveau REG - ainsi l'architecte non admis au REG n'est pas architecte.

Au cours de l'assemblée tenue à l'EAUG, la décision a été prise d'intervenir à la séance de la SIA. Cette intervention était justifiée:

- parce que la SIA exprime pour la première fois sa volonté de contrôler l'organisation professionnelle, de la soumettre à des critères de sélection politique, d'appuyer la tendance à la corporation d'Etat et de renforcer son pouvoir sur l'architecture et l'urbanisme, comme pouvoir sur le travail,
- parce que la SIA prétend faire de la formation une institution dévouée à ses critères de méthodes et d'objectifs, soumise à une organisation patronale et à ses impératifs de production et de rentabilité professionnelle. Cette dévotion et cette soumission sont plus que la volonté de puissance traditionnelle patronale, elles sont l'expression conséquente du rôle de plus en plus fondamental que jouent l'architecture et l'urbanisme,

comme puissance économique du capital, comme aménagement du territoire dans le développement économique,

- parce que les analyses, critiques et recherches faites à l'Ecole d'architecture de Genève, comme dans les Ecoles polytechniques, de même que les refus ou résistances opposés par les apprentis et les techniciens, vont dans le sens contraire des positions défendues par la SIA.

L'intervention à la séance de la SIA avait aussi pour but de manifester clairement l'opposition aux nouvelles dispositions proposées par la SIA. Elle doit en outre permettre de porter celle-ci à la connaissance des salariés de la profession, des étudiants et enseignants des diverses écoles, ainsi que du public.

Lors de l'intervention à la SIA, à laquelle une trentaine d'étudiants, assistants et professeurs ont pris part, le président a refusé de nous entendre, malgré notre intention exprimée de nous retirer après lecture d'une déclaration. Il nous a demandé de sortir, pour procéder à un vote sur l'«opportunité» de nous entendre, ce contre l'avis d'un certain nombre de membres présents. La lecture de notre déclaration par une étudiante a été couverte par des aboiements et des remarques antiféminines. Notre départ a été partiellement empêché, sans raison apparente, par la fermeture des portes, commandée par un dispositif automatique, ce n'est que devant notre pression que l'ordre a été donné de débloquent les sorties. Quelques minutes après notre départ, la police était sur les lieux... Le communiqué ci-joint donne notre position:

La définition politique et sociale de l'exercice de la profession et des désignations professionnelles.

Par définition politique, il s'agit de savoir comment les instruments qu'elle possède (les Registres professionnels A, B, C) peuvent fonctionner en renforçant la profession et en la rendant efficace aux diverses planifications du territoire qui sont projetées.

Par définition sociale, il s'agit de définir les modalités suivant lesquelles la corporation pourra prétendre à la pureté morale: Pour «défendre le public», en garantissant une sélection contre ceux qui remettent en cause l'aménagement urbain, les cités d'ordres, les HLM, les banques dans la ville, les espaces verts détruits, etc.

La SIA veut organiser la profession en fonction du pouvoir et en fonction de la profession.

La SIA réclame que les travaux nécessitant des responsabilités ne puissent être attribués qu'à ceux qui sont

inscrits aux registres. Car «ceux qui ne veulent pas faire preuve de leur capacité sont des dangers publics». Il faut donc que les législations entérinent le système des registres: ordre professionnel obligatoire, hiérarchisant, architectes et ingénieurs Reg A, techniciens Reg B, dessinateurs Reg C. La loi, c'est la SIA, puisque la SIA fait la loi. C'est une forme de gangstérisme national, pas sûre, un peu timide mais franche et directe: la loi c'est celle du plus fort.

La SIA exige entre deux et six années de «pratique» pour l'inscription aux registres. Il faut donc de deux à six années de travail dans un bureau sous la surveillance d'un patron qui décide du travail, des méthodes, des objectifs et du salaire. C'est du servage!

C'est vrai que comme futurs patrons, les étudiants devraient comprendre les patrons: c'est un métier qui n'est pas donné à tout le monde.

De plus, il faut, pour une définition corporatiste de la profession, en finir avec le système de deux associations, l'UTS (pour les techniciens) et la SIA (pour les ingénieurs et les architectes). La solution, pour la SIA, est de faire disparaître l'UTS qui passerait sous sa coupe et se retrouverait dans le registre B, au milieu de l'échelle... quand même sur l'échelle; une manière de promotion!!!

La SIA se veut corporation d'Etat, unifiant toutes les normes professionnelles, cantonales et fédérales, défendant l'emploi «responsable» des patrons: la SIA s'organise par la censure des travaux, la répression des travailleurs et la domination de l'Etat.

Les nombreux déboires de l'enseignement en architecture, les mouvements d'habitants des quartiers, les crises du logement, les problèmes d'aménagement de la croissance industrielle dans de nouveaux espaces (régionaux, nationaux et internationaux), la pollution automobile, chimique et nucléaire, les problèmes professionnels, etc. forment la toile de fond sur laquelle vivent une corporation comme la SIA ou des écoles comme l'EAUG ou les POLYS.

La réponse de la SIA aux crises du logement, de l'urbanisme et de l'enseignement en architecture, est opposée et radicalement antagoniste de celle de l'école d'architecture ou des écoles polytechniques.

Au besoin de conscience et d'analyse, la SIA oppose l'ordre, la hiérarchie et la soumission.

La SIA veut rappeler que la fonctionnalité de l'enseignement est celle de leurs intérêts de patrons.